



LE CONTRAT D'APPRENTISSAGE

UN CONTRAT DE TRAVAIL
UNE FORMATION
UN ENGAGEMENT

ALTERNANCE
ENTREPRISE /
UFA



NOTRE VISION

Accompagner, former et sécuriser l'apprenti dans son parcours



NOTRE MISSION

Offrir à l'apprenti une formation d'excellence, reconnue et s'appuyant sur l'expertise de nos équipes et partenaires

ÊTRE APPRENTI À SAINT-REMI UFA

- Nous vous aidons à trouver une entreprise avec laquelle signer un contrat d'apprentissage
- Nous vous accompagnons tout au long de la formation
- Nous sécurisons votre parcours pour prévenir les ruptures de contrat
- Nous vous offrons une formation théorique et pratique dispensée par des enseignants expérimentés et des acteurs du monde professionnel partageant leur expertise

CONTACT

 03.22.71.23.00

 contact@saint-remi.net

 www.saint-remi.net



UN CONTRAT DE TRAVAIL, UNE FORMATION

- CDD d'un an avec alternance entre périodes de formation à Saint-Rémi et en entreprise
- Permet d'obtenir un diplôme ou un titre reconnu RNCP
- Concerne les jeunes de 16 à 29 ans . Pas de limite d'âge pour les personnes en situation de handicap et les sportifs de haut niveau
- Le salaire varie de 27% à 100% du SMIC en fonction de l'âge et de l'année de formation
- La formation est gratuite pour l'apprenti.

UN ENGAGEMENT PARTAGÉ

L'apprenti s'engage à

- Respecter les règles de fonctionnement de l'entreprise
- Travailler pour l'employeur et effectuer les travaux confiés correspondant au métier préparé
- Suivre avec assiduité la formation à l'UFA Saint-Rémi et respecter le règlement intérieur
- Se présenter aux examens prévus



L'employeur s'engage à

- Assurer à l'apprenti une formation pratique professionnelle complète correspondant au métier choisi
- Lui désigner un maître d'apprentissage, responsable de sa formation dans son entreprise,
- Lui permettre de suivre la formation et passer ses examens.
- L'inscrire aux examens
- Lui verser un salaire correspondant aux minima légaux
- Respecter la réglementation du travail applicable au statut d'apprenti



L'UFA Saint-Rémi s'engage à

- Définir les objectifs de formation.
- Assurer à l'apprenti la formation prévue au contrat
- Entretien la liaison avec l'entreprise
- Assurer le contrôle et le suivi de l'apprenti
- Inscrire l'apprenti à l'examen ou à la session de validation